

*Juge unique***Rôle de la séance publique du 04/11/2025 à 14h30****Président** : Monsieur VERGNE**Greffier** : Monsieur MAGEAU**01) N° 2502572****RAPPORTEUR : M. VERGNE**

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur Mme A Florence

Le préfet d'Ille-et-Vilaine demande à la cour de surseoir à l'exécution du jugement n°2502669 du 4 septembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 13 mars 2025 refusant la délivrance d'un titre de séjour à Mme Florence A , lui faisant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixant le pays de destination, lui interdisant le retour sur le territoire français pour une durée d'un an et lui a enjoint de réexaminer la demande de titre de séjour de Mme A .

02) N° 2502598**RAPPORTEUR : M. VERGNE**

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur M. G Yasin

Le préfet d'Ille-et-Vilaine demande à la cour de surseoir à l'exécution du jugement n° 2503815 du 3 octobre 2025 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 3 octobre 2025 portant à l'encontre de M. Yasin G obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixation du pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.

03) N° 2502604**RAPPORTEUR : M. VERGNE**

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur M. Q Petraq

Le préfet d'Ille-et-Vilaine demande à la cour de surseoir à l'exécution du jugement n° 2503577 du 26 septembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 17 mars 2025 portant rejet de la demande de titre de séjour de M. Petraq Q , obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixation du pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de trois ans et lui a enjoint de délivrer à M. Q un titre de séjour et procéder au retrait de son signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.